



CARDIE
Cellule Académique Recherche-Développement,
Innovation et Expérimentation

PROJET INNOVANT OU EXPERIMENTAL 2013 2014

Projet pédagogique innovant : démarche d'équipe comportant une rupture avec les pratiques dominantes dans un établissement suite à un diagnostic et afin de répondre à une problématique. Le cadre réglementaire est respecté.

Projet expérimental (et dérogatoire)

Art. L. 401-1 – (anciennement ART.34). Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.

Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une **durée maximum de cinq ans**, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une **évaluation annuelle**.

La rédaction de votre projet (**impérativement rédigé en times new roman 10**) dans ce fichier numérique vous permet de le formaliser, de l'envoyer au CARDIE qui émet un avis et qui peut vous proposer une aide pour la finalisation de cette action.

PARTIE IDENTITE DE L'ACTION		
TITRE DU PROJET	PREVENIR L'ILLETTRISME : l'enseignement explicite de la compréhension en lecture en CM1/2 ; 6^{ème} et 6^{ème} SEGPA.	
Nature du projet	Innovant Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Expérimental (Art. L. 401-1 anciennement article 34) Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
	Date de début du projet : 01/09/2014 Durée prévue : 3 ans Modalités de sortie du projet (à titre indicatif) : -intégration dans le fonctionnement de l'établissement <input checked="" type="checkbox"/> -diffusion dans d'autres contextes ou territoires <input checked="" type="checkbox"/> - autre ... <input type="checkbox"/>	
Etablissement	Nom de l'établissement pilote	A l'initiative du bassin Nevers/Morvan et du groupe départemental MDL/Prévention de l'illettrisme : <ul style="list-style-type: none"> • Mme GIEN Annette , IEN 1er degré DSDEN Nièvre, Inspectrice référente du bassin Nevers/Morvan, DSDEN Nièvre • M. CHIFFRE Pierre-Alain, IA-IPR lettres, Académie de Dijon, inspecteur référent du bassin Nevers/Morvan • Mme Burton Simone, animatrice du bassin Nevers/Morvan • M. GOSSET Sylvain, animateur du bassin Nevers/Morvan
	Adresse et numéro de téléphone	IEN Nevers Sud Nivernais 1 Rue B.Palissy 58000 Nevers 03 86 59 02 64
	Adresse électronique de l'établissement pilote	annette.gien@ac-dijon.fr pierre-alain.Chiffre@ac-dijon.fr
	Adresse électronique d'autres établissements concernés (le cas échéant)	simone.burton@ac-dijon.fr sylvain.gosset@ac-dijon.fr

	Type de structure	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Ecole élémentaire <input type="checkbox"/> Collège (y compris SEGPA) <input type="checkbox"/> EREA <input type="checkbox"/> LEGT <input type="checkbox"/> LP
	Education prioritaire Eclair RRS	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>



PARTIE REDACTIONNELLE DE L'ACTION

Nom du chef d'établissement		Annette Gien
Coordonnées du porteur du projet (Nom, fonction, tél., courriel) si différent du chef d'établissement Site en ligne		IEN, Nevers Sud Nivernais 1 annette.gien@ac-dijon.fr
Description du projet		<p>Ce projet visera à mettre en place un enseignement explicite de la compréhension en lecture dans des classes de CM1/2, 6^{ème} et 6^{ème} SEGPA.</p> <p>Il articulera lien entre la recherche et expérimentation dans les classes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apports didactiques de la part de Catherine Tauveron (conférence et interventions régulières dans le département) ; • expérimentation dans les classes (suivi des équipes de circonscription impliquées dans ce projet).
Axe du projet académique - projet d'établissement		<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : favoriser la réussite des élèves ; • Axe 3 : développer une politique académique multi-partenariale et inclusive.
Classe(s) concernée(s) – nombre d'élèves impliqués		Classes de CM1, CM2, 6 ^{ème} et 6 ^{ème} SEGPA de 5 secteurs de collège.
Adultes impliqués	Nombre	<p>Public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • professeurs des écoles de CM1/2 ; • professeurs de SEGPA • professeurs de français de 6ème des secteurs déterminés ci-dessous. <p>Secteurs : RRS du Banlay Nevers, des Courlis Nevers, Les Loges Nevers, de Fourchambault, Saint-Pierre le Moûtier, Corbigny.</p> <p>Intervenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catherine Tauveron, professeur émérite des universités, langue et littérature française, IUFM de Rennes. <p>Equipes de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipes des circonscription de Nevers Sud Nivernais 1 , Nevers Sud Nivernais 2, Nevers préélémentaire, Château-Chinon, Nevers ASH ; • Inspecteurs référents de bassin : Annette Gien, IEN Nevers Sud Nivernais 1 ; Pierre-Alain Chiffre IA-IPR de lettres Dijon.
	Discipline(s)	

<p>Contexte dans lequel s'inscrit l'action Constat(s) à l'origine de l'action</p>	<p>Cette action a été définie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au regard des indicateurs du département (taux de validation du palier 2 ; résultats aux tests de la Journée Appel et Citoyenneté) ; • suite aux inspections 1^{er} et 2^d degrés qui montrent que l'enseignement de la compréhension en lecture est insuffisant ; • suite aux deux rapports de l'Inspection générale concernant l'enseignement dans le primaire et le traitement de la grande difficulté scolaire (<i>Bilan de la mise en œuvre des programmes de la réforme des rythmes scolaires Juin 2013 ; Le traitement de la grande difficulté scolaire au cours de la scolarité obligatoire Novembre 2013</i>). <p>Ce projet expérimental est un des volets du plan départemental de prévention de l'illettrisme. Il s'inscrit dans une action de formation intitulée « L'enseignement explicite de la compréhension de la maternelle à la 6^{ème} ».</p>	
<p>Evaluation envisagée</p>	<p>Elément (s) dérogatoire(s) du projet si <u>L. 401-1</u></p>	
	<p>Objectifs (pédagogiques) poursuivis</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer l'irréversibilité des acquis de base pour les élèves avec la maîtrise de la compétence 1 du palier 2, plus spécifiquement dans le domaine du <i>Lire</i> par l'apprentissage explicite de la compréhension ; 2. Assurer la sécurisation des parcours entre la fin de l'école élémentaire et le début du collège ; 3. Consolider la mise en place des conseils pédagogiques ; 4. Mener des inspections conjointes premier et second degrés.
	<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>3/ Modalités : Allers et retours entre les apports didactiques et la mise en œuvre pédagogique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28/05/14 : présentation du projet par les inspecteurs référents aux principaux de collège, aux IEN et au directeur de SEGPA en présence de Catherine Tauveron ; • 1^{er}/10/ 2014 : conférence départementale de Catherine Tauveron afin de poser le cadre didactique de cette expérimentation ; • 2/12/14 ; 17/02/15 ; 18/05/15 : interventions de Catherine Tauveron dans le cadre de regroupements départementaux ; • Octobre 2014 à mai 2015 : accompagnement par les équipes de circonscription, les inspecteurs référents et les principaux de collège afin de mettre en place l'expérimentation dans les classes ; • Mai/Juin 2015 : rédaction de la plaquette relative à cette expérimentation.
	<p>Partenariat et éventuellement contenu du partenariat</p>	

	Liens éventuels avec la recherche (contacts, travaux engagés ou références bibliographiques en appui de votre action)	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux didactiques sur l'enseignement de la compréhension en lecture (sources : S.Cèbe ; R.Goigoux ; C.Tauveron) • Coordonnées de Catherine Tauveron : catherine.tauveron@ens-lyon.fr 	
Annexes jointes (à préciser)	Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action (auto-évaluation, évaluation interne, externe)	Modalités de suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de l'équipe de suivi dans le cadre du temps d'animation pédagogique ; • Visites croisées IEN/IA-IPR de lettres dans les secteurs concernés ; • Rédaction d'un document qui sera diffusé au niveau départemental et académique. 	
	Effets attendus sur :	les acquis des élèves	Amélioration du taux de validation du palier 2.
		les pratiques des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer un enseignement explicite de la compréhension ; • Améliorer le traitement de la grande difficulté scolaire ; • Améliorer les pratiques inclusives avec la SEGPA.
		le leadership ou les relations professionnels	Améliorer la liaison école/collège
		l'école ou l'établissement	
	Indicateurs de réussite		
Outil(s) d'évaluation (à joindre en annexe)			